Image not found or type unknown

garde d'enfant suite à un jugement du jaf

Par **menaud**, le **07/08/2011** à **17:55**

Bonjour,
mon petit frère a eu le droit de récupérer sa fille du 16 août au 30 août. Son ancien domicile était dans le sud mais il n'a pas prévenu la mère de sa fille ni son avocat.
Il a prévenu la mère de sa fille qu'il viendrait récupérer la petit le 16 août comme le jugement l'indique.Elle refuse de lui donner sous le prétexte du fait qu'il est changé d'adresse il doit avoir un nouveau jugement.
Plusieurs fois il est allé récupérer sa fille quand c'était ses week end ou ses mercredis et elle ne lui donné pas. Alors il a porté plaintes mais sans suite.Le dernier jugement lui donne un droit de garde du 16 août au 30 août.
la seule chose qui intéresse la mère est la pension alimentaire. Alors mon petit frère en est arrivé à vouloir se destituer de ses droits parentaux pour ne plus lui payer de pension alimentaire s'il ne voit pas sa fille.
Je suis hors de moi car cela fait un an qu'il n'a pas vu sa fille et nous aussi.
Aidez nous !!!!
Cordialement.

Par **Domil**, le **07/08/2011** à **18:10**

A-t-il notifié sa nouvelle adresse, par LRAR, à la mère ?
[citation]Alors il a porté plaintes mais sans suite[/citation] et il attend quoi pour faire les suites lui-même ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés